



Marie Lemay Lachance, avocate

Directrice, affaires réglementaires et litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 831-4482

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : marie.lemaylachance@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 20 août 2026

M^e Johanne Skelling

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5^e étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2026

Notre dossier : 312-01077

Dossier Régie : R-4334-2026

Chère consœur,

La présente fait suite à votre correspondance datée du 17 août 2026 (A-0026) et vise à transmettre à la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») certains renseignements en vue de l'audience devant débiter le 1^{er} septembre prochain dans le dossier mentionné en objet.

Liste des témoins

Vous trouverez, dans le tableau ci-dessous, la composition des panels envisagés par Énergir ainsi que les sujets qui y seront abordés. Étant donné la quantité importante de pièces produites au dossier jusqu'à présent, et dans une perspective d'efficacité procédurale, Énergir n'envisage pas de faire entendre des témoins sur la totalité des sujets abordés par ces pièces. Ainsi, à moins d'indication contraire de la part de la Régie, Énergir verrait pour le moment à mobiliser les personnes suivantes afin de témoigner sur les sujets ci-après mentionnés.

Énergir attire l'attention de la Régie et des participants quant au fait qu'elle ne prévoit pas faire entendre de témoins au sujet des pièces comptables. En effet, peu de questions ont été posées à ce sujet dans le contexte des demandes de renseignements jusqu'à maintenant. Par ailleurs, la personne qui avait été désignée pour témoigner sur le sujet, le cas échéant, est actuellement en

congé pour une période indéterminée. Dans ce contexte, si la Régie ou certains intervenants souhaitaient malgré tout avoir l'opportunité de contre-interroger un témoin d'Énergir sur les pièces comptables, il serait grandement apprécié que le sujet ou les pièces visées par les questions puissent être identifiés à l'avance, dès que cela sera possible, afin d'assurer le bon déroulement de l'instance.

Dans l'éventualité d'une présentation avec l'aide d'un support numérique, Énergir veillera à déposer au système de dépôt électronique de la Régie, avant l'ouverture de chaque jour d'audience, tout document qui n'aurait pas déjà été déposé.

Énergir précise qu'elle ne requiert la reconnaissance d'aucun statut de témoin expert. Elle se réserve le droit d'effectuer des modifications à la liste présentée ci-dessous d'ici à l'audience et tiendra la Régie informée, le cas échéant.

Panels	Sujets	Témoins	Temps requis
Panel 1	Plan d'approvisionnement 2027-2030 (incluant la prévision de la demande, dont celle du GSR)	Pierre Dugneton Chef, Approvisionnement et développement GSR Antoine Delage-Laurin Chef, Prévision de la demande et planification long terme Sylvain Tremblay Directeur, Approvisionnement gazier	10 minutes
Panel 2	SPEDE Huis clos	Vincent Pouliot Directeur exécutif, Marchés du carbone et efficacité énergétique Claire Holzer Conseillère principale, Marchés du carbone	10 minutes
Panel 3	Pièces tarifaires (incluant socialisation) et commercialisation du GSR	Simon Coutu-Mantha Directeur, Tarification Yaye Dieynaba Ba Chargée principale, Tarification Anick Ratelle Directrice principale, Commercialisation et partenariat stratégique	10 minutes

Huis clos et engagements de confidentialité

Compte tenu du caractère confidentiel de certaines des informations relatives au SPEDE, le panel 2 devra être tenu à huis clos.

Les représentants des intervenants ayant signé l'engagement de confidentialité déposé le 17 avril 2026 (B-0022) pourront participer au huis clos.

Temps prévu pour contre-interroger les témoins des intervenants

À ce stade-ci, et sous réserve des témoignages des représentants des intervenants, Énergir demande à la Régie de réserver **une période de 10 minutes par intervenant** afin de procéder au contre-interrogatoire des témoins.

Temps prévu pour l'argumentation ainsi que le mode souhaité

Énergir demande à la Régie de réserver une période de **90 minutes** pour son argumentation principale. Énergir suggère que l'argumentation soit présentée sous forme orale. Par ailleurs, idéalement, Énergir souhaiterait disposer minimalement d'un ajournement d'une demi-journée entre la fin de l'administration de la preuve et la présentation de l'argumentation.

Moyens préliminaires

Énergir n'entend pas, pour le moment, soulever de moyens préliminaires lors de l'audience, mais réserve ses droits à cet égard.

Coût en capital prospectif

Dans un autre ordre d'idées, Énergir souhaite informer la Régie qu'elle n'a pas l'intention de procéder à la mise à jour du coût en capital prospectif au présent dossier par souci d'allègement réglementaire dans le contexte de l'année intermédiaire visée par le présent dossier (application d'une formule de variation de coûts aux fins de la fixation des tarifs de distribution).

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Marie Lemay Lachance

Marie Lemay Lachance
MLL/ld